

Délibération n°15/2025
Syndicat Mixte « Lozère Numérique »

Le 07/01/2025 à 10h00 s'est tenu, dans les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique régulièrement convoqué par lettre envoyée le 16/12/2024.

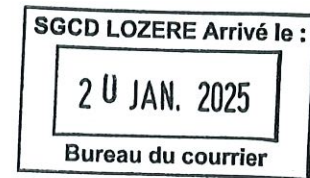
Membres en exercice : 152 représentants soit 378 voix

Participant(e)s à la réunion : 31 représentants soit 230 voix

Absent(e)s : 121 représentants soit 148 voix

Pouvoirs : 7 pouvoirs soit 9 voix

Total des voix des membres présents : 239 voix



Membres présents :

1. Monsieur Gilbert COMMANDRE représentant titulaire de la commune d'Altier,
2. Madame Roselyne PRADEILLES représentante suppléante de la commune de Bédouès-Cocurès,
3. Monsieur Gérald MENRAS représentant titulaire de la commune de Bourg-sur-Colagne,
4. Monsieur Noël FOURCADE représentant titulaire de la commune de Chanac,
5. Monsieur Jean-Max ANDRE représentant titulaire de la commune de Gabriac,
6. Monsieur Jean-Luc MICHEL représentant titulaire de la commune de Gorges-du-Tarn Causses,
7. Monsieur Pierre-Emile SYLVAIN représentant titulaire de la commune de Grandrieu,
8. Monsieur Claude MALZAC représentant titulaire de la commune de La Canourgue,
9. Monsieur Alain RAYNALDY représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
10. Monsieur Christian ROUX représentant titulaire de la commune du Collet-de-Dèze,
11. Monsieur Thierry BOUDON représentant titulaire de la commune des Bessons,
12. Monsieur Michel DUPUY représentant titulaire de la commune des Salelles,
13. Monsieur Michel THIBON représentant titulaire de la commune de Moissac-Vallée Française,
14. Monsieur Jean-Marie BOISSET représentant suppléant de la commune Mont-Lozère et Goulet,
15. Monsieur Ludovic MOULIN représentant titulaire de la commune de Montrodat,
16. Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes,
17. Madame Jacqueline BAGOUET représentante titulaire de la commune de Peyre en Aubrac,
18. Monsieur Olivier MAURIN représentant titulaire de la commune de Prévencières,
19. Monsieur Jonathan FLOURET représentant titulaire de la commune de Rocles,
20. Monsieur Jean-Claude HERTZOG représentant suppléant de la commune de Saint-Chély-d'Apcher,
21. Monsieur Maurice AIGOIN représentant titulaire de la commune de Saint-Julien-des-Points,
22. Monsieur Ludovic JAFFUEL représentant titulaire de la commune de Saint-Léger-du-Malzieu,
23. Monsieur Alain LOUCHE représentant titulaire de la commune de Saint-Martin-de-Boubaux,
24. Monsieur Pierre BONNET représentant titulaire de la commune de Saint-Michel-de-Dèze,
25. Monsieur Claude MEJEAN représentant titulaire de la commune de Sainte-Hélène,
26. Monsieur Paul CHARLEMAGNE représentant titulaire de la commune de Termes,
27. Monsieur Pierre-Emmanuel DAUTRY représentant titulaire de la commune de Ventalon-en-Cévennes,
28. Monsieur Laurent SUAOU représentant titulaire du Département de la Lozère,
29. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,
30. Monsieur Jean-Paul POURQUIER représentant titulaire du Département de la Lozère,

31. Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,

Pouvoirs :

1. Monsieur Julian GAILLARD représentant titulaire de la commune d'Auroux ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis BRUN représentant titulaire de la commune de Naussac-Fontanes.
 2. Madame Évelyne MATHIEU représentante suppléante de la commune de Lajo ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
 3. Monsieur Joel BRUNET représentant suppléant de la commune de Rimeize ayant donné pouvoir à Monsieur Robert AIGOIN représentant titulaire du Département de la Lozère,
 4. Monsieur Jean-Paul ELZIERE représentant titulaire de la commune de Saint-Etienne-Vallée-Française ayant donné pouvoir à Monsieur Christian ROUX représentant titulaire de la commune du Collet-de-Dèze,
 5. Monsieur Jean-Paul ITIER représentant titulaire de la commune de Saint-Léger de Peyre ayant donné pouvoir à Monsieur Claude MALZAC représentant titulaire de la commune de La Canourgue,
 6. Monsieur Jean HANNART représentant titulaire de la commune de Sainte-Croix-Vallée-Française ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre-Emmanuel DAUTRY représentant titulaire de la commune de Ventalon-en-Cévennes ,
- Monsieur Michel REYDON représentant titulaire de la commune de Vialas ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Max ANDRE représentant titulaire de la commune de Gabriac

OBJET : Débat sur les Orientations Budgétaires 2025

Le Président indique au Comité syndical qu'il est nécessaire de procéder au débat sur les Orientations Budgétaires 2025.

Après présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2025 tel que joint en annexe,

Le Comité Syndical prend acte à l'unanimité du débat sur les orientations budgétaires 2025 sur la base du rapport joint en annexe.



Le Président du Syndicat Mixte,
Denis BERTRAND



Syndicat Mixte Lozère Numérique

Débat sur les orientations budgétaires 2025

Le déploiement de la fibre optique sur le département de la Lozère n'est pas achevé même si le taux d'avancement est de 97 %, il reste les zones les plus complexes à déployer. De même afin de verser la subvention due au titre du déploiement au délégataire Alliance THD une grande partie des Dossiers des Ouvrages Exécutés doit encore être analysée, contrôlée et validée.

De plus l'établissement des dossiers de demande de solde des subventions auprès des financeurs (État et Région) devrait se dérouler sur l'année 2025.

Les orientations budgétaires pour l'année 2025, sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
611 Prestation de service (Mission de contrôle)	607 531,41 €	002 Résultat de fonctionnement reporté	508 336,80 €
6168 Assurances	4 000,00 €	Chapitre 74	
6156 Maintenance AGEDI	2 000,00 €	74741 Participation Communes 30 % (1,20 €/habitant soit 0,2€ part fixe et 1€ part variable, 63 491 habitants)	76 189,20 €
62878 Remboursements Frais autres organismes (Remboursement locations immobilières, mobilières, personnel)	143 769,39 €	7473 Participation Département 70 %	177 774,80 €
65888 Autres charges de gestion courante	5 000,00 €		
TOTAL	762 300,80 €	TOTAL	762 300,80 €

Les postes de dépenses de fonctionnement prévues sont :

611 Crédits prévus pour le contrôle des Documents d'ouvrage exécutés par le cabinet SETICS ;
6168 Crédits prévus pour le paiement d'une assurance de responsabilité civile et de protection juridique ;
62878 Crédits prévus pour le remboursement des frais de structure et de mise à disposition de personnel au Département de la Lozère ;

Les postes de recettes de fonctionnement prévues sont :

002 Résultat de fonctionnement reporté ;
74741 Participation annuelle des communes au fonctionnement du Syndicat ;
7473 Participation annuelle du Département au fonctionnement du Syndicat.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
2764 Subventions délégataire	3 768 595,19 €	001 Solde d'exécution section d'investissement	1 306 579,19 €
		Chapitre 13	
		1321 Subvention FSN	2 016 874,00 €
		1322 Subvention Région	445 142,00 €
TOTAL	3 768 595,19 €	TOTAL	3 768 595,19 €

Les postes de dépenses d'investissement prévues sont :

2764 Crédits prévus pour le paiement des travaux réalisés par le Délégataire ALLIANCE THD.

Les postes de recettes d'investissement prévues sont :

001 Solde d'exécution section d'investissement ;
1321 Subvention versée par le FSN ;
1322 Subvention versée par la Région Occitanie ;

Le 9 décembre 2024
Le Président du Syndicat Mixte
Lozère Numérique,
Robert AIGOIN

